

COMMUNIQUÉ DE PRESSE - jeudi 22 juillet 2021

Espace de loisirs du Domaine du Lac de Champos : point sur les mesures sanitaires

Depuis ce mercredi 21 juillet, le pass sanitaire est obligatoire pour accéder à certains équipements culturels et de loisirs notamment. A l'instar des plages ou des espaces naturels, l'accès à l'espace de loisirs du Domaine du Lac de Champos n'est lui, pour le moment, pas soumis à la présentation du pass sanitaire.

ARCHE Agglo, comme depuis le début de cette crise sanitaire, adapte ses modes de fonctionnement afin de rester en cohérence avec la situation sanitaire à l'instant T.

Ainsi, à compter de ce mercredi 21 juillet 2021 :

- La jauge des véhicules présents sur le site est ramenée de 600 à 400 unités en instantané
- Renforcement des panneaux d'affichage rappelant les gestes barrières
- Remise en place de la signalétique au sol permettant la distanciation physique, notamment aux abords de l'espace snack
- Veille renforcée sur la fréquentation «instantanée» de l'espace toboggan. A partir de 50 personnes en simultané, régulation des flux sortie-entrée.



Les équipes d'ARCHE Agglo restent en vigilance permanente afin de suivre l'évolution des recommandations gouvernementales préfectorales. Les différents services pourront donc être adaptés si nécessaire.